

Démolition tranquille ou toujours maîtres chez nous?



SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

Document de réflexion
sur l'avenir d'Hydro-Québec
préparé par le Syndicat canadien
de la fonction publique (SCFP)

À l'approche des élections québécoises de 2022, les sections locales du secteur Énergie du SCFP ont fait le point sur les grandes orientations de la société d'État en vue d'entamer des conversations avec leurs membres, les candidats et candidates, et la population en général. Le présent document est un aide-mémoire et un guide à la discussion.



Une première croisée des chemins : l'entente Hydro-Québec–Énergir sur le maintien du gaz fossile

Cadenasser le Québec dans l'énergie fossile

En juillet 2021, Hydro-Québec et Énergir ont annoncé un « nouveau partenariat » portant soi-disant sur « l'électrification du chauffage des bâtiments ». Il consiste à remplacer les systèmes de chauffage au gaz des bâtiments du Québec par des systèmes de chauffage biénergie : électricité et gaz naturel. De plus, les nouvelles constructions seront admissibles à ce programme, augmentant ainsi le nombre de chaudières au gaz dans le parc immobilier.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) recommande pourtant de cesser d'installer de nouvelles chaudières à combustibles fossiles dès 2025 afin de maintenir le réchauffement planétaire sous la barre du 1,5 degré, condition incontournable pour éviter l'emballement climatique.

En 2021, l'Assemblée nationale a d'ailleurs unanimement voté une motion demandant au gouvernement canadien d'éliminer rapidement toute subvention et aide financière aux entreprises pétrolières et gazières. Il semble donc évident et nécessaire que le Québec applique pour lui-même ce qu'il réclame du gouvernement canadien.

Pourtant, alors qu'il faut réduire le plus possible l'utilisation des combustibles fossiles, ce « partenariat » cadenas le Québec dans le gaz fossile jusqu'en 2050.

Pour les organismes environnementaux en énergie du Québec et pour le SCFP, la solution de rechange est l'électrification intégrale des systèmes de chauffage.

Lors des périodes de pointe hivernale, au lieu de recourir au gaz naturel, il s'agirait de puiser dans le potentiel de gestion de pointe : tarification socialement responsable, domotique, accumulateurs thermiques, etc. Ces derniers permettent d'emmagasiner de la chaleur durant les périodes hors pointe par le chauffage électrique d'une masse fixe. Cette chaleur pourrait par la suite être restituée lors des périodes de pointe, diminuant ainsi les besoins en électricité. Il est donc possible d'éliminer le gaz fossile dans le chauffage des bâtiments du Québec tout en gérant la demande électrique en pointe et donc être cohérent avec la nécessité de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

Pollueur payé aux frais des abonnés d'Hydro-Québec

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'entente Hydro-Québec–Énergir fait scandale parce qu'elle consiste aussi à dédommager Énergir pour qu'elle pollue moins, et ce, à même la facture des abonnés d'Hydro-Québec. Ce sont les Québécoises et les Québécois qui paieront de leur poche cette entente contre-productive et déraisonnable.

Sous la pression du gouvernement, la Régie de l'énergie a accepté que cet « effort » de conversion des systèmes de chauffage au gaz vers des systèmes biénergie soit calculé comme un intrant par Hydro-Québec. Concrètement, cela signifie que l'installation des systèmes biénergie permettra de contourner l'encadrement tarifaire de la Régie et d'augmenter les tarifs des consommateurs.

Selon l'estimation du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE), les dédommagements totaux versés par Hydro-Québec à Énergir atteindraient 1,17 milliard en 2036 et 2,4 milliards en 2050.

« Ce paiement pour pertes de revenus va à l'encontre du principe du pollueur-payeur, en plus de prolonger pendant des années la consommation d'une énergie fossile qu'il faudrait éliminer le plus rapidement possible. [...] Cela n'a aucun bon sens, c'est comme si on indemnisait les pétrolières chaque fois qu'on faisait la recharge d'un véhicule électrique. »

Jean-Pierre Finet, analyste
en énergie, ROÉE

Les sommes versées à Énergir par Hydro-Québec – et ses clients – en vertu de cette entente sont absolument contraires à la mission historique de la société d'État. Au lieu qu'Hydro-Québec investisse dans ses actifs et produise elle-même de l'énergie propre, la population québécoise sera obligée, par une taxe déguisée, à subventionner une grande entreprise privée pour qu'elle continue à brûler inutilement (mais en moins grande quantité) du gaz fossile.

EN BREF

- Au lieu de s'attaquer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'entente protège les intérêts d'Énergir et maintient notre dépendance envers le chauffage au gaz jusqu'en 2050.
- Hydro-Québec devra dédommager Énergir pour chaque baisse de vente de gaz naturel liée à ce changement, ce qui occasionnera des augmentations de tarifs pour les Québécois et Québécoises.

À propos du SCFP

Comptant plus de 125 000 membres au Québec et 700 000 au Canada, le SCFP représente près de 15 000 membres dans le secteur de l'énergie au Québec. Il est le plus grand syndicat affilié à la FTQ.

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique FTQ

La nationalisation et ses retombées, un succès inouï

Le 14 novembre 1962 marque un point tournant dans la construction du Québec moderne. Ce jour-là, le Parti libéral du Québec, mené par le premier ministre Jean Lesage et son ministre vedette René Lévesque, a remporté les élections québécoises déclenchées sur le thème de la nationalisation de l'électricité – le fameux « Maîtres chez nous! »

Durant les décennies suivantes, l'essor d'Hydro-Québec a été la pierre angulaire d'un immense élan de progrès social et économique, la « Révolution tranquille ». Les retombées positives de cette croissance sont incalculables et inestimables, que ce soit en termes de développement économique régional, d'emplois de haute qualité, d'expertise unique au monde en production et transport d'hydro-électricité, de financement de services publics de santé et d'éducation, d'émergence de gens d'affaires francophones au Québec, notamment.

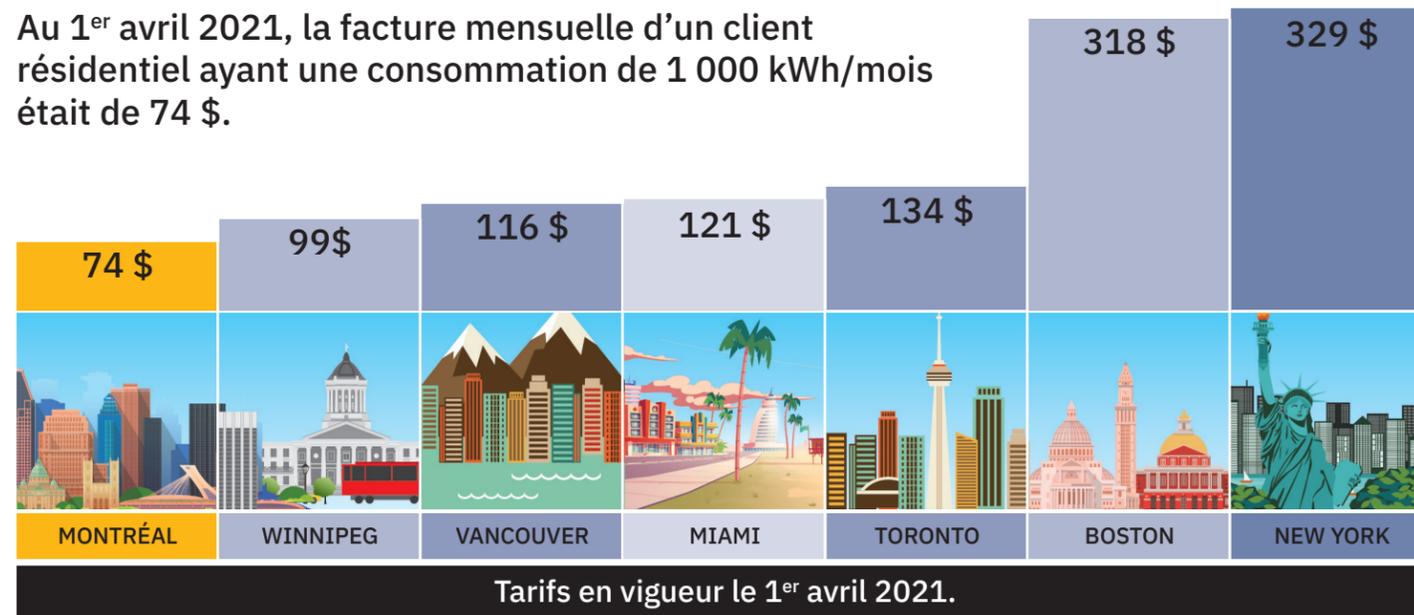
Toutes ces retombées reposent sur le fait que la population québécoise s'est appropriée la propriété collective de la production et de la distribution d'électricité – envers et contre les grandes entreprises privées et leurs chasses gardées.

En 2022, la contribution d'Hydro-Québec à la qualité de vie et à la prospérité des Québécoises et Québécois est toujours aussi considérable et, surtout, indispensable. Le rapport 2021 de la société d'État indiquait que le dividende versé à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, s'élevait à plus de 2,7 milliards de dollars. Quant à son apport aux revenus de ce dernier, il était de 4,9 milliards. Bref, tout cela en plus de fournir une énergie propre par des services de haute qualité à des tarifs imbattables en Amérique du Nord grâce au bloc patrimonial¹.



¹ <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/activites-de-distribution-2021.html>

Au 1^{er} avril 2021, la facture mensuelle d'un client résidentiel ayant une consommation de 1 000 kWh/mois était de 74 \$.



Privatisation en douce, déconstruction tranquille

Malheureusement, ce succès économique inouï suscite la convoitise de prédateurs économiques et d'émissaires politiques, eux qui rêvent de voir Hydro-Québec devenir à nouveau propriété du privé. Leur stratégie : procéder lentement mais sûrement.

Dans la première moitié des années 1990, le gouvernement de Robert Bourassa a donné le coup d'envoi en autorisant l'achat d'électricité à fort prix à une kyrielle de petits producteurs privés d'hydroélectricité. D'un gouvernement à l'autre, ce programme s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi, en 2021, Hydro-Québec s'approvisionnait auprès de 56 centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs privés, ce qui représente 705 mégawatts (MW), soit la production de la centrale hydroélectrique de Carillon.

En 2004, le gouvernement Charest a confirmé l'interdiction faite à Hydro-Québec de développer elle-même la filière de l'énergie éolienne. André Caillé, à l'époque PDG de la société d'État, avait affirmé qu'elle n'avait pas « l'expertise » nécessaire pour le faire! Avec un tel raisonnement, la nationalisation des années 1960 n'aurait jamais eu lieu.

C'est pourquoi, encore aujourd'hui, Hydro-Québec s'approvisionne auprès de 43 parcs éoliens privés du Québec, pour un total de 3906 MW. En tout, la puissance

électrique provenant du privé s'avère donc plus du double de l'électricité produite par le barrage Manic-5!

La filière éolienne québécoise, comme celle des petits barrages privés, est le fruit de cadeaux politiques offerts aux amis des gouvernements successifs. De plus, son modèle d'affaire est basé sur des contrats d'achat à long terme où Hydro-Québec s'engage à acheter l'énergie à des tarifs excessifs.

Souvenons-nous de l'essence même du modèle d'Hydro-Québec : que la nation québécoise produise elle-même son électricité au prix le plus bas pour les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises d'ici, plutôt que d'être à la merci de monopoles privés. Ce même modèle visait aussi à s'assurer que l'expertise et les retombées demeurent entre les mains des Québécoises et Québécois plutôt qu'entre celles des multinationales.

En 2022, le SCFP est extrêmement inquiet de voir ce modèle de privatisation s'enraciner et donner le ton pour les prochaines décennies. L'entente avec Énergir est un signal d'alarme de plus. Qu'advient-il des grands acquis historiques de la société québécoise et de la qualité de vie des gens si la mission d'Hydro-Québec continue d'être dénaturée de la sorte?

Et si, au contraire, on réalignait Hydro-Québec sur sa mission première de monopole public de production et de distribution d'électricité? Nous pourrions ainsi reprendre avec confiance la voie de la réussite socio-économique à travers les nouvelles filières et technologies, peut-être sous le nom d'Énergie-Québec?

EN BREF

- Nous assistons à une privatisation déguisée d'Hydro-Québec. Celle-ci se fait par le refus systématique de développer à l'interne les nouvelles sources d'énergies vertes.
- Nous risquons de revenir au modèle d'affaires des années 1950 avec une multitude de producteurs privés qui produisent leur énergie de façon décentralisée et visent à faire du profit pour leurs actionnaires sur le dos du Québec.
- Hydro-Québec doit revenir à sa mission historique et développer ses filières énergétiques afin d'assurer l'accessibilité de l'électricité aux Québécois et Québécoises à un bon tarif, tout en continuant de contribuer aux services publics de santé et d'éducation.
- La réussite de la transition énergétique nécessite une vision à long terme et au-delà des profits à court terme pour nous permettre de bâtir une société avec un accès facile à une énergie propre et à bon prix, clef d'une économie verte digne du 22^e siècle.

